

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 2

Artikel: Valency

Autor: Mühl, Robert von der

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cultivons notre jardin

LES ENNEMIS

par L. Cornuz

« Pour jardiner, il faut tuer ! » Cette vérité de Duhamel, tous ceux qui cultivent la mettent en pratique presque journellement. Mais cette tuerie est surtout une obligation au jardin potager ; les légumes améliorés et raffinés sont de moins en moins résistants ; le jardinier doit les protéger, veiller sur eux constamment. Il faut tuer les mauvaises herbes, les plantes indésirables, les champignons parasites, tuer les animaux qui rampent la nuit, vers les laitues ou les jeunes fleurs ; tuer encore, quand les insectes accomplissent leur œuvre de destruction.

Le parfait jardinier n'attend pas l'orgie nocturne de toutes les limaces du voisinage dans ses jeunes dahlias pour agir ! L'âpre lutte du cultivateur pour arracher à la terre ses produits, lui a enseigné à se tenir sur ses gardes ; au moindre indice, préventivement même, les « grands moyens » sont mis en œuvre. Pour cela, il est nécessaire de tenir en réserve les produits antiparasitaires indispensables.

Plus particulièrement par temps humide :

<i>ennemis</i>	<i>lutte</i>
Mollusques :	Méta pilé avec du son.
Oïdium :	soufrages répétés.
Mildiou :	bouillie cuprique.

Plus particulièrement par temps sec :

Araignées rouges :	insecticide : nicotine, Parathions.
Pucerons :	insecticide : nicotine, Parathions.
Rouille :	bouillie cuprique.

Tout l'été :

Vers blancs :	produits à base d'Hexa.
Vers gris :	produits à base d'Hexa ; son empoisonné.
Vers fil de fer :	produits à base d'Hexa ; piégeage.
Souris :	blé empoisonné à l'entrée des trous.
Courtillères :	riz empoisonné dans les galeries.
Doryphores :	Gésarol ; arsénates.
Chenilles :	poudrage au Pirox ; insect. liquide.
Altises :	poudrage au Pirox ; insect. liquide.
Vers des carottes :	Véraline en solution.
Punaises :	insecticide à base de Parathion.
Mille-pattes :	produit à base d'Hexa.

Ne vous effrayez pas ! Tous ces parasites ne déferleront pas en bloc sur vos pauvres légumes ; ce serait vraiment trop... Mais il suffit de quelques-uns d'entre eux pour nous rappeler que la vie est un combat. S'il est relativement aisé d'anéantir les mauvaises herbes en s'y prenant à temps, et de donner aux plantes cultivées l'air et l'espace nécessaires à leur développement, la lutte antiparasitaire s'avère déjà plus difficile ; elle demande vigilance et méthode. Etant prévenu, pas de surprise !

VALENCY

Le domaine de Valency, avec son château entouré d'un grand parc, dominé par une colline et accompagné d'une ferme et de communs, était autrefois une très grande propriété d'un seul tenant, allant de la route de Prilly jusqu'au chemin de Renens.

Le manoir, datant de la fin du XVIII^e siècle et construit pour la famille Grand, est enfoui dans un bouquet d'arbres ; une allée de vieux tilleuls conduit à la cour d'honneur qu'annonce un portail Louis XVI. Une fontaine surmontée d'un obélisque couvert d'hiéroglyphes dont les signes ne signifient peut-être rien ou qui dissimulent, le sait-on, un madrigal galant — l'Égypte n'a pas dit son dernier mot en fait de royales audaces amoureuses — une fontaine fait chanter, nuit et jour, jour et nuit, sa fluide mélodie, à quoi répond le bruissement du grand marronnier ou le roucoulement

syncopé de quelque ramier caché dans les ramilles.

Le terrain avoisinant, où se trouvent la ferme et les grands prés, est un vaste plan incliné descendant jusqu'au ruisseau du Galicien.

Les autorités de la ville de Lausanne auxquelles on prête si souvent la réputation de manquer les bonnes occasions, ne manquèrent pas celle-là en s'assurant toute la partie haute pour en faire la splendide promenade publique de Valency dont l'esplanade et le bois dominant l'éblouissante étendue occidentale du lac.

L'autre partie du territoire, située au bas de la promenade, a été livrée au parcellement et sacrifiée à la bâtisse.

Il s'en est fallu de peu que ce qui restait de cette admirable campagne fût traité de la même manière.

Par bonheur, un particulier l'acheta, conserva et

restaure le château, soigna le parc et décida de créer un ensemble architectural digne de ce lieu.

Le règlement officiel prévoyait, là, une zone dite périphérique, en langage familier nous dirions : « Un village nègre », un assemblage de cottages disparates, un amas de maisonnettes rêvées par d'honorables petits bourgeois, des villas, des bungalows, demeures en pierre, chalets en bois, genre romantique, provençal ou helvétique ; jardinets, potagers et plates-bandes alentour ; tout cela dans cette confusion de style et de goût qu'apporte, paraît-il, le respect de l'individu.

L'idée d'un lotissement de grande échelle est due à M. Joseph Pizzera, qui prit l'initiative d'y attacher l'architecte George Epitau. La création de nouvelles artères de grande circulation et la répartition des immeubles dans la verdure selon un ordre tout nouveau ont été les premiers acquis de cette collaboration.

Une étude avec trois immeubles-tours, avec quelques immeubles plus bas a été élaborée par l'architecte J.-J. Honegger de Genève. Cette solution qui eût sauvegardé les plus grands espaces possibles de verdure, aurait constitué un apport plein d'intérêt ; mais elle n'a pas pu être réalisée.

Vint l'ère des subventions communales, cantonales et fédérales pour la construction de logements. L'habitation était devenue le problème primordial, qui ne pouvait se résoudre au gré des volontés individuelles, car l'esprit de solidarité sociale qui se manifestait dans l'allocation des subventions, quelque peu voilé qu'il ait parfois pu paraître par des dispositions administratives assez complexes, cet esprit social réclamait des *solutions d'ensemble* dépassant la mesure de la demeure particulière. Des quartiers d'habitation tout nouveaux allaient partout surgir.

Et en peu de temps, Valency aussi devait se transformer en une véritable zone urbaine selon la formule moderne de la « ville verte ».

L'initiative d'un architecte, M. Robert Zwahlen, obtint l'adhésion des autorités municipales, qui étudièrent un nouveau plan avec le concours de l'Association Berguer et Haemmerli et grâce à la collaboration du signataire de ces lignes. (« Quorum pars magna fui. »)

Ces architectes, encouragés par les propriétaires et par des constructeurs remuants, soutenus également par le Service du Plan d'extension (M. Alexandre Pilet) et par l'Office du logement, mirent ce plan au point.

Toute cette vaste propriété qui n'avait été occupée durant de longues années que par un seul couple et son domestique, pouvait aisément offrir l'espace pour une petite ville de 1500 habitants, sans dommage pour le château et son parc, déclarés zone de non-bâtir.

Les caractéristiques de ce quartier, les voilà : éviter le morcellement à l'infini du terrain en une mosaïque de biens-fonds, modeler le paysage à la mesure d'une grande ville en créant la grande dimension des espaces et des édifices, obtenir cette unité d'allure où les profanes redoutent la monotonie jusqu'au moment où l'harmonie de l'ensemble acquise s'impose à leur consentement.

Avec des immeubles locatifs d'une longueur convenable (allant ici jusqu'à 72 mètres) et d'une hauteur suffisante (cinq étages), la densité d'habitation atteint à peu près celle de la ville — en compensation, afin

de donner aux habitants la vue et l'air à quoi ils peuvent prétendre dans un nouveau quartier suburbain, les bâtiments sont espacés d'environ 40 mètres l'un de l'autre.

Cette distance laisse les arbres se développer dans toute leur ampleur. L'épanouissement des frondaisons est capital dans l'aspect des cités nouvelles, car on a vu que les anciennes distances (réglementaires) entre immeubles étaient si restreintes que même si l'air et la lumière parvenaient à pénétrer ces espaces, la verdure mesquine était sacrifiée et, d'ailleurs, encombrante.

La route de Prilly, qui n'est autre que l'avenue de Paris, artère de grande communication avec un trafic sans cesse accru, a été élargie, les grands immeubles, rangés en ligne droite, se tiennent en arrière de l'alignement primitif, afin de laisser entre la voie de circulation et les habitations une bande de verdure et, en même temps, un écran contre la poussière et le bruit.

Désormais, en quittant Lausanne après l'étranglement de cette étroite avenue d'Echallens dont la correction coûtera cher le jour où elle sera entreprise — la mesquinerie se paie toujours en urbanisme — dès Montétan jusqu'à l'entrée de Prilly, on peut voir le seul tronçon d'une avenue dont le tracé et l'architecture soient à l'échelle d'une grande ville. Le seul de tout Lausanne !

Je m'empresse d'ajouter que la Municipalité de Prilly a fait preuve d'une compréhension entière en acceptant d'incorporer tout un territoire de la commune dans le plan d'ensemble lausannois, témoignage assez exceptionnel de cette fameuse entente intercommunale que j'appelle depuis plus de vingt ans, que la loi cantonale a enfin prévue et que Prilly a tenu à réaliser d'une façon exemplaire.

Plus bas, sur la pente douce qui s'abaisse de cette avenue vers le lac, la répartition des immeubles se fait selon un rythme régulier au gré des courbes de niveau, de manière à dégager la vue le mieux possible, entre ces grandes masses décalées.

La tenue architecturale a été unifiée, les teintes des façades harmonisées, l'inclinaison des toitures et la couleur des tuiles réglées selon une formule unique.

Les clôtures qui risquaient de fragmenter l'aspect des pelouses déclives n'ont pas été admises, si bien qu'il se dégage de cet aménagement un sentiment de grandeur approprié à la tradition de Valency.

On le voit, il peut parfaitement exister une conformité d'effet entre les jardins aristocratiques du passé et les aménagements modernes dus aux initiatives sociales des temps actuels.

Mais l'exemple de Valency offre surtout la démonstration de l'urgence qu'il y a de reconnaître que l'aménagement d'une grande agglomération florissante ne peut plus se régler sur les notions qui ont présidé à l'élaboration de lois à peine valables pour une ville moyenne.

Ni le règlement ni le plan des zones ne sont plus adaptés à l'essor que prend, et que prendra encore, la région lausannoise.

Un immense travail reste à faire pour préparer dignement l'avenir de Lausanne.

H. Robert von der Mühl,
architecte.



QUELQUES IMMEUBLES DE LA CITÉ DE VALENCY

*Immeuble « Les Prillettes »,
façade ouest. Photo E. Gos.*



*Façade sur le lac.
Photo E. Gos.*



*Le quartier du Château de
Valency en construction.
Photo Wurgler.*



Vue générale du quartier. Photo Wurgler.



Façade sur la route de Prilly. Photo E. Gos.